

# E1

ENTENTE  
INTERVENUE ENTRE

D'UNE PART :  
LA COMMISSION SCOLAIRE  
DES PORTAGES DE L'OUTAOUAIS

D'AUTRE PART :  
LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DE L'OUTAOUAIS

DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LE RÉGIME DE  
NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES  
DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC  
(L.R.Q., CHAPITRE R-8.2).

**MATIÈRES LOCALES  
1988 ET SUIVANTES**

# TABLE DES MATIÈRES

<u>CHAPITRE</u>	<u>TITRE</u>	<u>PAGE</u>
2-2.00	RECONNAISSANCE DES PARTIES LOCALES.....	1
3-1.00	COMMUNICATION ET AFFICHAGE DES AVIS SYNDICAUX .....	2
3-2.00	UTILISATION DES LOCAUX DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR FINS SYNDICALES .....	4
3-3.00	DOCUMENTATION À FOURNIR AU SYNDICAT .....	5
3-4.00	RÉGIME SYNDICAL .....	6
3-5.00	DÉLÉGUÉ SYNDICAL .....	7
3-7.00	DÉDUCTION DES COTISATIONS SYNDICALE OU DE LEUR ÉQUIVALENT .....	9
4-0.00	MODES, OBJETS ET MÉCANISMES DE PARTICI- PATION DES ENSEIGNANTS AUTRES QUE LES OBJETS (ET LEUR MODE) NÉGOCIÉS ET AGRÉES À L'ÉCHELLE NATIONALE.....	12
5-1.00	ENGAGEMENT (SOUS RÉSERVE DE LA SÉCURITÉ D'EMPLOI, DES PRIORITÉS D'EMPLOI ET DE L'ACQUI- SITION DE LA PERMANENCE).....	18
5-1.14	LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI.....	19-B
5-3.17	CRITÈRES ET PROCÉDURES D'AFECTATION ET DE MUTATION SOUS RÉSERVE DES CRITÈRES ANCIENNETÉ ET CAPACITÉ NÉGOCIÉS ET AGRÉES À L'ÉCHELLE NATIONALE.....	20
5-3.21	RÈGLES RÉGISSANT LA RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS ENTRE LES ENSEIGNANTS D'UNE ÉCOLE .....	30
5-6.00	DOSSIER PERSONNEL .....	32
5-7.00	RENVOI.....	35

<b><u>CHAPITRE</u></b>	<b><u>TITRE</u></b>	<b><u>PAGE</u></b>
5-8.00	NON-RENGAGEMENT .....	39
5-9.00	DÉMISSION ET BRIS DE CONTRAT .....	42
5-11.00	RÉGLEMENTATION DES ABSENCES .....	44
5-12.00	RESPONSABILITÉ CIVILE .....	45
5-15.00	NATURE, DURÉE, MODALITÉS DES CONGÉS SANS TRAITEMENT, AINSI QUE LES DROITS ET OBLIGA- TIONS QUI Y SONT RATTACHÉS À L'EXCLUSION DE CEUX PRÉVUS POUR LES CONGÉS PARENTAUX, POUR UNE CHARGE PUBLIQUE ET POUR ACTIVITÉS SYNDICALES.....	46
5-16.00	CONGÉS POUR AFFAIRES RELATIVES À L'ÉDUCATION.....	48
5-19.00	CONTRIBUTION D'UN ENSEIGNANT À UNE CAISSE D'ÉPARGNE OU D'ÉCONOMIE .....	49
6-9.00	MODALITÉS DE VERSEMENT DU TRAITEMENT ET D'AUTRES SOMMES DUES EN VERTU DE LA CONVENTION.....	50
7-3.00	PERFECTIONNEMENT (SOUS RÉSERVE DES MONTANTS ALLOUÉS ET DU PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL).....	52
8-4.02	DISTRIBUTION DANS LE CALENDRIER CIVIL DES JOURS DE TRAVAIL À L'INTÉRIEUR DE L'ANNÉE DE TRAVAIL À L'EXCLUSION DE LA DÉTERMINA- TION DU NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL ET DE LA PÉRIODE COUVERTE PAR L'ANNÉE DE TRAVAIL.....	53
8-5.05	MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES HEURES DE TRAVAIL.....	54
8-6.05	SURVEILLANCE DE L'ACCUEIL ET DES DÉPLACEMENTS NON COMPRISE DANS LA TÂCHE ÉDUCATIVE.....	55
8-7.08	FRAIS DE DÉPLACEMENTS.....	56

<b><u>CHAPITRE</u></b>	<b><u>TITRE</u></b>	<b><u>PAGE</u></b>
8-7.09	RENCONTRES COLLECTIVES ET RÉUNIONS POUR RENCONTRER LES PARENTS .....	57
8-7.10	SUPPLÉANCE .....	58
9-4.00	GRIEF ET ARBITRAGE (PORTANT UNIQUEMENT SUR LES MATIÈRES DE NÉGOCIATIONS LOCALES) .....	59
10-11.00	HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL .....	60
10-13.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....	63
ANNEXE A	DOC-INF .....	64
ANNEXE B	FORMULE DE DEMANDE D'ADHÉSION AU SYNDICAT .....	70
ANNEXE C	FORMULAIRE D-7860-1 .....	71
ANNEXE D	FÉMINISATION DES TEXTES.....	72
ANNEXE E	LETTRÉ CONCERNANT LA POURSUITE DE LA NÉGOCIATION LOCALE POUR LES ENSEIGNANTS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES.....	74
ANNEXE F	DEMANDE DE CHANGEMENT(S) VOLONTAIRE(S).....	75
	ARRANGEMENT LOCAL RELATIF À L'ENCADREMENT DES STAGIAIRES .....	78
	DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENGAGEMENT ... (ADULTES).....	81
	DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENGAGEMENT ... (PROFESSIONNEL).....	89